

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 017-1865/10/CC

■ Approbation du contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, pour la participation de Marseille Provence Métropole à la crèche "Cap Canailles"

DRH 10/4410/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération FCT 006-1027/09/CC du 19 février 2009, le Conseil de Communauté a entériné les modalités de participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à la création d'une crèche inter-entreprises « Cap Canailles » dans le quartier de la Joliette (Marseille, 2^{ème} arrondissement), en approuvant notamment les modalités de contractualisation de MPM avec les partenaires du projet, à travers la conclusion d'un contrat de réservation de berceaux entre MPM et la société Crèche Attitude Joliette, et d'un « Contrat Enfance et Jeunesse » entre les entreprises réservataires et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

A l'occasion de cette séance, le Conseil de Communauté a ainsi approuvé :

- d'une part, le contrat de réservation de berceaux, annualisé, convention n° 09/1039 notifiée le 10 mars 2009, entre la Communauté Urbaine et la société Crèche Attitude Joliette, gestionnaire de la structure d'accueil, prévoyant les modalités de réservation et de financement de 10 berceaux en faveur du personnel de MPM ;
- d'autre part, un accord cadre national, à conclure avec la Caisse d'Allocation Familiales des Bouches-du-Rhône, pour une période pluriannuelle de quatre ans.

Aujourd'hui, il appartient au Conseil de Communauté d'approuver le « Contrat Enfance Jeunesse » établi par la Caisse d'Allocation Familiales des Bouches-du-Rhône, pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Pour mémoire, le « Contrat Enfance Jeunesse » est une « convention d'objectifs et de financement » prévoyant les obligations réciproques des co-contractants au regard du projet de développement d'une offre d'accueil de la petite enfance.

Ainsi, la Caisse d'Allocations Familiales s'engage à assurer le versement d'une « prestation de service enfance et jeunesse », destinée aux entreprises qui financent le fonctionnement de la crèche inter-entreprises « Cap Canailles », dont le montant est estimé pour l'année 2009, à 3.800,00 euros par berceau, ramenant ainsi le coût réel de réservation de 9.500 euros à 5.700 euros par an et par berceau.

En conséquence, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le « Contrat Enfance Jeunesse », définitivement établi par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, prenant effet au 1^{er} janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2012, à conclure entre la Caisse et les cinq entreprises partenaires, l'établissement public Euroméditerranée, le Ministère de l'Intérieur, l'Institut de Recherche pour le Développement, La Poste et MPM.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5215-20 ;
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la fonction publique territoriale ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La saisine du Comité Technique Paritaire, réuni le 22 janvier 2009 ;
- La délibération FCT 006-1027/09/CC du 19 février 2009 relative aux modalités de participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à la création d'une crèche inter-entreprises dans le quartier de la Joliette (Marseille, 2^{ème} arrondissement) ;
- Le contrat de réservation de berceaux, convention n° 09/1039 notifiée le 10 mars 2009, entre la Communauté Urbaine et la société Crèche Attitude Joliette, gestionnaire de la structure d'accueil, et prolongé par avenant ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- La nécessité pour MPM d'adhérer au contrat d'objectifs et de financement proposé par la Caisse d'Allocations Familiales, en faveur du développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants de salariés,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le « Contrat Enfance Jeunesse », passé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, ci- annexé.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer ce contrat.

Article 3 :

La recette, évaluée à 38.000 euros pour l'année 2010, est inscrite au budget 2010 de la Communauté Urbaine, sous l'imputation : nature 6479, fonction 020, chapitre 013, sous-politique A510.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

